


PLR Les Libéraux-Radicaux <hr/> Vétroz - Magnot	<i>Conseil Général de Vétroz</i>	
	Question écrite au Conseil Municipal	Législature 2017-2020

CONCERNE : CAHIERS DE CHARGES DES EMPLOYES COMMUNAUX

Monsieur le Président de la Municipalité,
 Madame et Messieurs les Conseillers Communaux,

Réunis à l'occasion d'une séance de préparation le mercredi 6 mars dernier, les Conseillers Généraux du groupe Libéral-Radical ont manifesté la volonté de vous faire parvenir la question écrite suivante, en vous demandant de bien vouloir prendre position sur ce qui suit :

La Commune de Vétroz s'agrandit et le personnel communal également, en témoignent les demandes de budget pour des postes supplémentaires. Les charges du personnel sont en constante augmentation depuis quelques années, le récapitulatif ci-dessous permet de suivre l'évolution de ces dernières depuis 2013 (en millions de francs) :

3,65 en 2013	3,93 en 2014 (+7,1%)
4,34 en 2015 (+9,4%)	4,64 en 2016 (+6,5%)
5,06 en 2017 (+8,3%)	5,41 au budget 2018 (+6,5%)

Cela représente une augmentation de 48% entre 2013 et le budget validé pour l'année 2018.

Afin de mieux comprendre la nécessité de ces augmentations et des engagements, existe-il un cahier des charges pour chaque personne travaillant au sein de la Commune de Vétroz qui spécifie quels sont ses tâches, devoirs et obligations ?

Nous vous remercions d'avance de la diligence avec laquelle vous traiterez la présente question et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations les meilleures.

Ainsi fait à Vétroz, le 11 mars 2019.

Au nom du groupe Libéral- Radical
 Daniel Roh, Vice-Président

